

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF1381

présenté par

M. Castellani, M. Bataille et M. de Courson

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 5 et 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe LIOT soutient la prorogation de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en 2026.

Conscient des efforts budgétaires à mener, le présent amendement supprime l'abaissement des taux prévus par l'article.